

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 269

présenté par
M. Bloche, M. Christian Paul, M. Valls, M. Urvoas, Mme Karamanli,
M. Pupponi, M. Blisko, M. Le Bouillonnet, M. Valax, M. Jung
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« I. *bis*. – Le Gouvernement présente chaque année un rapport au Parlement pour rendre compte de l'application du présent article. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la remise d'un rapport au parlement chaque année afin d'évaluer et de contrôler la mise en place du dispositif de filtrage prévu à cet article.